



N°2020/21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 JUIN 2020**

**OBJET :
REPRÉSENTATION COMMUNALE DANS LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
(CAO) et D'ADJUDICATION**

L'an deux mille vingt, le onze juin, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 4 juin 2020, se sont réunis à vingt heures trente dans la salle des fêtes de Chavagnac sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Marc SIMONNEAUX, Michel RICHARD, Valérie DURAND, Eric CUENOT, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST, Frédéric LHERM, Alexis HONGRE

Etaient absents :

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal,

VU les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

VU l'article L2121-21 du CGCT,

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT que la commune de Davron compte moins de 3500 habitants,

CONSIDÉRANT qu'outre le Maire, son Président, cette Commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDÉRANT que l'élection des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

DÉCIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sur proposition du Maire et après acceptation de l'ensemble de l'assemblée délibérante, le vote a lieu à main levée :

Membres titulaires : 3

Les candidats suivants se présentent :

- Maurice PERRAULT
- Martine ETARD
- Jean-Marc PROVOST

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3,666

A l'unanimité des votants,

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

- Maurice PERRAULT
- Martine ETARD
- Jean-Marc PROVOST

Membres suppléants : 3

Les candidats suivants se présentent :

- Alexis HONGRE
- Frédéric LHERM
- Michel RICHARD

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3,666

A l'unanimité des votants,

PROCLAME élus les membres suppléants suivants :

- Alexis HONGRE
- Frédéric LHERM
- Michel RICHARD



Damien GUIBOUT

Copie transmise au :

- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité,